

Le résultat des négociations sur les salaires minima conventionnels de branche est toujours une première étape pour les salariés des grands opérateurs, qui disposent ensuite d'une négociation salariale interne avec des taux généralement comparables à appliquer directement sur les salaires. A l'inverse, les petites et très petites entités de la branche ont généralement des négociations salariales avec des taux très bas ou pas de négociation du tout. Pour leurs salariés, les négociations de branche sont donc cruciales.

Proposition Humapp 2024 soumise à signature

Bandes A, B, C, D, E1 : +3,5%

Bandes E2 et E3 : +3,3%

Bandes F et G : +3%

*La bande Dbis n'existe que chez Orange.

Rappel accord janvier 2023 signé par la CGT

De A1 à C1 : +5,5%

De C1bis à E1 : +4%

De E1bis à E3 : +3,5%

Bandes F et G : +3%

Inflation 2023 : +4,9%

Alimentaire : +18%
Electricité : +27%

SMIC 2024

1766,92 euros brut pour
un temps complet

Les grands opérateurs sont en position de donneurs d'ordre et disposent en conséquence de l'essentiel des cadres. A l'inverse, nombre de filiales et de petites entités « indépendantes » sont en position d'exécution et disposent en conséquence de l'essentiel des employés.

Aussi, le comparatif entre la proposition patronale de janvier 2024 et l'accord signé par la CGT en 2023 parle de lui-même :

Une baisse de taux de 2% pour les employés et d'1,5% pour les agents de maîtrise et le premier niveau de cadres (E1*).

Une baisse de taux de 0,2% pour la majeure partie des cadres de la bande E (E2 et E3)

Un taux maintenu à 3% pour les cadres supérieurs et dirigeants des bandes F et G.

Très concrètement, un tel accord aurait les répercussions suivantes

- ✓ Niveau 1 de la **bande A : 1776,50 euros** brut mensuels, soit +62,18 (-24,87 si on tient compte de l'inflation)
- ✓ Niveau 1 de la **bande B : 1928,89 euros** brut mensuels, soit +65,22 (-26,10 si on tient compte de l'inflation)
- ✓ Niveau 1 de la **bande C : 2035,06 euros** brut mensuels, soit +69,06 (-27,28 si on tient compte de l'inflation)
- ✓ Niveau 1 de la **bande D : 2322,97 euros** brut mensuels, soit +78,55 (-31,42 si on tient compte de l'inflation)
- ✓ Niveau 1 de la **bande E : 2919,39 euros** brut mensuels, soit +98,72 (-39,49 si on tient compte de l'inflation)
- ✓ Niveau 1 de la **bande F : 3928,50 euros** brut mensuels, soit +114,42 (-72,47 si on tient compte de l'inflation)
- ✓ Niveau 1 de la **bande G : 5612,04 euros** brut mensuels, soit +163,45 (-103,53 si on tient compte de l'inflation)

En conséquence, la CGT ne signe pas l'accord 2024 sur les minima de branche

